



**Syndicat National *Force Ouvrière*
des Finances Publiques
Section de l'Essonne**

DDFiP de l'Essonne- 27, rue des Mazières – 91011 Evry Cedex

“Et vivre, c'est ne pas se résigner” (Albert Camus)

Evry, le 08 janvier 2015

Liminaire : CTL du 8 janvier 2015

Madame la Présidente,

Ce n'est un secret pour personne, le budget de la DDFIP, en baisse de 2,2% (hors dépenses de personnel) et les 1934 suppressions nettes d'emplois que subit notre administration pour l'exercice 2015, découlent directement du pacte de responsabilité.

Ils s'inscrivent directement dans le cadre des économies de 50 milliards prévues sur plusieurs années afin de financer les dispositions fiscales favorables aux entreprises, dont l'efficacité en matière économique est loin d'être avérée. S'agissant notamment du CICE, il est versé sans aucun contrôle préalable, ce qui aboutit ici ou là à des paiements en direction d'entreprises au bord de la liquidation quand elles n'y sont pas déjà. Ce gaspillage d'argent public est d'autant plus intolérable qu'au même moment la pression fiscale s'accroît sur les citoyens, par le jeu combiné du maintien de la majorité des dispositions décidées pour la collecte de l'impôt sur le revenu et l'augmentation des taxes sur les carburants.

Depuis sa création, la DGFIP aura perdu 13 354 emplois, notre DDFIP + 400 avec les départs en retraite non remplacés. Les services tentent de fonctionner sur des budgets en réduction constante.

Les agents ne comprennent pas, Madame la Présidente, que d'un côté, l'Etat employeur ne leur donne pas les moyens d'exercer correctement leur mission de service public alors que, d'un autre côté, l'efficacité de la dépense publique n'est ni contrôlée, ni même évaluée.

Dans le même temps, les personnels subissent, pour la 5ème année consécutive, le gel des traitements, ce qui génère de sérieuses difficultés en termes de pouvoir d'achat. En outre, la refonte des régimes indemnitaires laisse beaucoup d'amertume auprès de ceux dont les fonctions ne sont pas valorisées tels que les adjoints en poste comptable, les évaluateurs des domaines, et les agents qui doivent attendre le mois de janvier pour percevoir la modeste ACF caissier dite « prime de caisse » de l'année 2014.

Les suppressions d'emplois sont faites comme si le réseau n'évoluait pas et que les charges des services demeuraient immuables.

On fait une répartition arithmétique des suppressions qui n'est pas forcément celle de la réalité. Le département de l'Essonne change, le nombre d'habitants augmente, des entreprises se créent, les zones d'activités se multiplient. Il faut prendre cela en compte dans les suppressions. On se contente de faire contribuer les services à tour de rôle.

Actuellement, le CTL n'a aucune idée de la charge de travail réelle, et officielle, des agents. Il ne peut donc rendre un avis éclairé sur le sujet.

Les derniers chiffres de charge/agent communiqués au CTL remontent à avant la fusion !

Dans un tel contexte, l'annonce des nouvelles suppressions d'emplois et des restrictions budgétaires qui aboutiront inévitablement à une nouvelle dégradation des conditions de travail et à un nouveau recul en matière de promotion interne est inacceptable et insupportable.

Pour **FO - DGFIP**, la décision unilatérale de réduire les plages d'ouverture au public, tout comme la réorganisation des tâches des SIE avec par exemple l'expérimentation pour laquelle la Haute Loire s'est portée volontaire à compter du 01/03/2015, constitue une mauvaise réponse trouvée par la direction générale pour faire face au réel problème de la dégradation supplémentaire des conditions de travail des personnels.

A l'évidence, cette initiative ne semble constituer qu'un bref intermède avant la prise de décisions bien plus graves sur le renoncement à des pans entiers de nos missions pour faire face à l'hémorragie d'emplois.

Il semblerait, au regard d'informations dont dispose notre syndicat national, que ce moment soit arrivé. Il s'avère que deux rapports ont été demandés :

- l'un à l'inspection chargée de vérifier auprès des ordonnateurs les compétences des comptables du secteur public local en matière d'analyses financières et de conseil aux collectivités en termes de fiscalité directe locale,
- l'autre sous forme d'enquête interne et en vue de rechercher des simplifications ou des suppressions d'étapes concernant l'assiette ou le recouvrement de l'impôt sur le revenu.

Il est apparemment surprenant que notre direction générale si éprise de « dialogue social » n'ait pas daigné en informer les organisations syndicales. Cela témoigne pour le moins d'un mépris certain pour les représentants des personnels et les organisations syndicales. Cet exemple démontre à l'évidence que la Direction Générale retarde le plus possible l'information sur des projets bien avancés, contenus mais non explicités dans la démarche stratégique, qui visent à supprimer des pans entiers des missions.

Sur le secteur public local, cette demande de rapport préfigure au mieux la suppression de l'indemnité de conseil aux comptables concernés, et, au pire, une remise en cause rampante de cette mission.

A propos de l'impôt sur le revenu, la commande vise explicitement, encore et toujours, à supprimer des étapes dans la taxation et pourrait à terme s'apparenter à une réforme en profondeur des modalités d'établissement et de recouvrement de l'impôt.

Les représentants des personnels **Force Ouvrière** revendiquent plus que jamais le retrait du Pacte de Responsabilité et l'arrêt de la démarche stratégique.

Pour protester contre cette gestion qui, méprise les personnels et leurs représentants, les élus **FO – DGFIP**, ne siégeront pas à ce CTL.

Les élus **FO** du CTL